

N° FIN/2022/03

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	26 janvier 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 janvier 2022	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 46

Séance du 3 février 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 3 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h15 sauf délibérations n° 1 et 2), M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA (sortie en cours de séance sauf délibérations n° 7 et 8), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Yannick VILLAIN
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Frédéric MORISOT, pouvoir à M. Didier MIGNON
M. Cyril HAGHEBAERT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
Mme Valérie SUBRENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour la Redevance Incitative - 1 500 000€

FIN/2022/03

Conseil communautaire du
3 février 2022

Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour la Redevance Incitative - 1 500 000€

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 4 février 2021, autorisant le président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté pour une durée d'un an.

Considérant que la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 24 février 2022,

Considérant que la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté propose, pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie, les conditions suivantes qui restent inchangées:

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 1 an
- Commission d'engagement : 0,07 %
- Taux d'intérêt : taux à court terme de la zone euro + marge 0,40 %
- Index floor : 0

Vu la commission des finances du 24/01/2022,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 24/01/2022,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000€, pour une année,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET